

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 février 2024

TERRITOIRES ZÉRO FAIM - (N° 2208)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 43

présenté par

Mme Caroit, M. Pacquot, M. Armand, M. Bothorel, Mme Bregeon, Mme Buffet, M. Descrozaille, M. Girardin, M. Izard, M. Lavergne, Mme Le Meur, Mme Le Peih, M. Maillard, M. Marchive, Mme Marsaud, M. Midy, M. Perrot, Mme Petel, M. Rodwell, M. Travert, M. Vojetta et les membres du groupe Renaissance

ARTICLE 2

I. – À l’alinéa 11, substituer aux mots :

« participent, dans les territoires concernés, à la coordination et au suivi de l’expérimentation. »

le mot :

« et ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :

« associées »

le mot :

« associés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement visant à simplifier la rédaction de l’alinéa en prévoyant que les PAT et les associations oeuvrant auprès des jeunes sont associés à l’expérimentation.